

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 07 AVRIL 2026

Conseil d'administration du	07 avril 2026 à 10h30
Date de convocation	23 février 2026, soit dans les conditions fixées par les statuts
Lieu	Musée du Louvre-Lens, au lieu habituel de ses séances
Présents	Jean-Paul MULOT ; Nadège BOURGHELLE-KOS ; Mady DORCHIES ; Valérie BIEGALSKI ; François DECOSTER ; Caroline MELONI ; Valérie CUVILLIER ; Hilaire MULTON ; Christophe LERIBAUT ; Kim PHAM ; Dominique DE FONT-REAUXX ; Olivier GABET ; Ariane THOMAS ; Zaki AMAR-BAUTHENEY ; Souraya NOUJAÏM ; Aline FRANCOIS-COLIN ; Luc BOUNIOL-LAFFONT ; Daniel PERCHERON ; Jean-Yves LARROUTUROU ; Caroline JOLY ; Lucie RIBEIRO.
Pouvoirs	Henri LOYRETTE à Daniel PERCHERON ; Francis STEINBOCK à Kim PHAM.
Excusés	Xavier BERTRAND ; Sabine FINEZ ; Aurore COLSON ; Alexandre COUSIN ; Sandra GUTHLEBEN ; Francis STEINBOCK ; Henri LOYRETTE ; Frédéric SALAT-BAROUX.
Quorum	Atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer
Secrétaire de séance	Madame Valérie BIEGALSKI

## Délibération n°2026\_014

### Procédures de marchés publics

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9, R. 1431-1 à R. 1431-21,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu les statuts de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre-Lens »,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2023-227 du Conseil d'Administration en date du 4 juillet 2023 sur les délégations de la Directrice du Musée du Louvre-Lens,

Vu la délibération n° 2024-256 du Conseil d'Administration en date du 22 mars 2024 portant sur les procédures commande publique du Musée du Louvre-Lens,

## Rapport de présentation au Conseil d'Administration

Considérant qu'aux termes de l'article R. 1431-7 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil d'Administration de délibérer sur toutes les questions relatives au fonctionnement,

Considérant que la directrice du Musée du Louvre-Lens, afin de faciliter la gestion du Musée du Louvre-Lens, bénéficie d'une délégation du conseil d'administration lui permettant de prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des contrats et conventions relevant de la commande publique en dessous du seuil de procédure formalisée,

Considérant qu'aux termes de l'article L. 2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales, la délibération du Conseil d'Administration peut être prise avant l'engagement de la procédure de marché public. Pour cela, elle comporte obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché,

Considérant que pour permettre la réalisation de ses missions, le Musée du Louvre-Lens doit procéder pour son bon fonctionnement au lancement ou à l'attribution des marchés publics supérieures au seuil de procédure formalisée,

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

### Le lancement de la consultation suivante est nécessaire :

Objet	Procédure et forme	Description
Marché public de maintenance des bâtiments pour les besoins du Musée du Louvre-Lens	<p><u>Procédure :</u> Marché passé en procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles R 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique.</p> <p><u>Durée :</u> Le contrat sera conclu pour une durée ferme de 4 ans. Date de début prévue : 1<sup>er</sup> janvier 2027</p> <p><u>Allotissement du marché :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lot 1_Génie Climatique (Chauffage, Ventilation, Climatisation), GTC (Gestion Technique Centralisée), second œuvre, VRD/curage et entretien des toitures</li> <li>- Lot 2_Électricité Courants Forts et Courants Faibles (y compris SSI) et GTB (Gestion Technique du Bâtiment)</li> <li>- Lot 3_Ascenseurs, Monte-Charge et Monte-Plat</li> </ul>	<p>Le présent marché a pour objet d'assurer la maintenance globale des installations techniques de l'établissement (P2, P3, P5). Conformément aux statuts de l'établissement, les opérations de renouvellement patrimonial lourd demeurent à la charge du propriétaire.</p> <p>Compte tenu de la fréquentation du public, de la conservation des œuvres et de la complexité des équipements, la continuité de service, la performance des installations et la sécurité incendie constituent des enjeux importants.</p> <p>Le contrat imposera une obligation de résultat (disponibilité des équipements) doublée d'une obligation de moyens par la mise à disposition de techniciens résidents. Cette présence sur site garantit une réactivité immédiate, indispensable à l'exploitation d'un établissement recevant du public (ERP).</p>

	<p><u>Forme du marché :</u> Le marché est un marché à prix mixtes, dont les prestations seront décomposées comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une part traitée à prix forfaitaires (appelée redevance) : elle couvre la maintenance préventive (P2) et le gros entretien et renouvellement (P3). Ce forfait inclut le remplacement des pièces et composants dont la valeur unitaire est : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Inférieure à 300 € HT au titre du P2 ;</li> <li>○ Comprise entre 300 € HT et 4 000 € HT au titre du P3.</li> </ul> </li> <li>- Une part traitée à prix unitaires (hors redevance) : elle est exécutée au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, sans montant minimum et avec un montant maximum pour les opérations plus lourdes du type P5 et pour les pièces supérieures aux seuils définis ci-dessus.</li> </ul> <p><u>Accord-cadre à bons de commande avec un maximum sur 4 ans :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lot 1 : maximum 450 000 € HT</li> <li>- Lot 2 : maximum 450 000 € HT</li> <li>- Lot 3 : maximum 100 000 € HT</li> </ul> <p><u>Critères de jugement des offres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Critère 1 : prix des prestations (forfait + part à commandes)</li> <li>- Critère 2 : valeur technique</li> <li>- Critère 3 : performance environnementale</li> </ul> <p><u>Estimation globale du marché sur 48 mois (forfait) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lot 1 : 1 800 000 € HT</li> <li>- Lot 2 : 1 800 000 € HT</li> <li>- Lot 3 : 80 000 € HT</li> </ul>	<p>Ce marché vise à répondre à l'ensemble des besoins du Musée du Louvre-Lens en terme de maintenance des bâtiments, en garantissant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une qualité d'exécution conforme à l'image et aux exigences du musée,</li> <li>- une réactivité adaptée,</li> <li>- une démarche respectueuse de l'environnement.</li> </ul>
--	---	--

-----  
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le lancement et l'attribution des procédures de marchés publics et l'ensemble des opérations nécessaires à la conclusion des différents contrats,
- D'autoriser la signature des contrats à venir et tous les documents afférents aux marchés publics concernés,
- D'acter la clôture des procédures achevées.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Pour expédition conforme,  
Pour le Président, par délégation Annabelle Ténèze, Directrice de  
l'établissement public de coopération culturelle  
« Musée du Louvre-Lens »

